

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 février 2004

Convocation : 30.01.2004

Affichage : 30.01.2004

Présents :

Mesdames : J. DEBORT - M. MARTINEZ – C. CELLIER – I. LESIEUR.

Messieurs : A. ENAULT – R. DESBORDES - D. DUMONT - M. ETOC - J.P. LANDREVIE -
P. MALEVRE - H. NATAF – S. LABEDAN – R. LESIEUR.

Absent non excusé :

Monsieur H. COUSIN.

Monsieur Jean-Paul LANDREVIE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 50 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 13.01.2004. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

ORDRE DU JOUR :

1) DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2004.

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2004, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer les dossiers de demande de subventions pour les opérations suivantes :

TERRAIN DE SPORTS :

Installation d'un second projecteur sur le terrain pour permettre les entraînements et les rencontres nocturnes.

Montant estimé des travaux 6 998,59 € HT.

Dallage autour du bâtiment des vestiaires. Montant estimé des travaux 6 685,90 € HT.

Peinture et faïence à l'intérieur de l'ensemble des vestiaires. Montant estimé des travaux 10 628,11 € HT.

COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE :

Réfection totale de la cour de l'école primaire, rue Marcel Perraud. Estimation des travaux : 13 593,80 € HT.

ATELIER MUNICIPAL :

Mise en sécurité de l'atelier municipal par le remplacement de la porte principale. Estimation des travaux : 2 935 € HT.

2) SECURITE ROUTIERE – TRAVAUX PREVENTIFS SUR LA RD 148.

Dans le cadre du programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur départementales en agglomération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, chapitre 67-51-article 10, pour le financement de travaux d'intérêt local, une subvention exceptionnelle.

Les travaux prévus s'élèvent à 211 367,20€ HT.

La commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la mise à disposition, par la Préfecture, des crédits.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1132 du 29.08.2003.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL.

Monsieur le Maire informe la municipalité de la possibilité d'obtenir une subvention pour les travaux prévus au terrain de sports auprès de la Fédération Française de Football.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

4) QUESTIONS DIVERSES.

Echo de Guernes.

Monsieur LANDREVIE expose à l'assemblée les problèmes que rencontre la commission information lors de la rédaction et la mise en page de l'Echo de Guernes. Tous les membres de la commission souhaitent que certaines mesures soient dorénavant appliquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions suivantes :

a) Le journal « L'ECHO DE GUERNES » doit rester un bulletin municipal d'informations. Il ne saurait devenir le lieu de polémiques et doit être au contraire un lien entre la municipalité et tous les habitants.

b) Même s'il reste ouvert à toutes les contributions, la commission municipale d'information rédactrice de « L'ECHO DE GUERNES » a pour vocation de vérifier, de corriger, de résumer, d'insérer selon le format possible et, dans un souci de cohésion plutôt que de division, d'écarter tout écrit tendancieux qui serait de nature à susciter des controverses entre ses lecteurs.

Bibliothèque municipale.

Madame MARTINEZ confirme, comme cela a été publié dans l'Echo de Guernes, que la bibliothèque municipale ouvrira au public le 02 mars 2004 à 17 heures 30 minutes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 9 heures 35 minutes.

Le Secrétaire,

J.P LANDREVIE.

Le Maire,

A. ENAULT.